

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIR  
COMMUNE D'ECROSNES

**COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15/09/2026

-----

L'an deux mil vingt-six le mardi 15 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Christophe SAINT MARTIN, Katherine POUCHAUDON, Stéphane BRÉANT Adjoint, Céline BARTHE, Stéphanie CAMUEL, Païline DELCOURT, Arnaud GALBIN, Anne-Claude GAUDIN, Guillaume LEROY, Emmanuelle PINTO, Xavier POUILLY, Joseph SPATARO.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

Angélique BLOT ayant donné pouvoir à Emmanuelle PINTO

David TARDIVEAU

**1) - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

Anne-Claude GAUDIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

**2) - Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05/06/2026

**3) - Décisions du Maire**

**2026-08** : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Adeline MARIOTTO, notaire 11 rue Saint Pierre à Maintenon.

- Un terrain bâti sis 7 rue des Yvelines sur la commune d'Ecosnes, parcelle cadastrée C69 d'une superficie de 200 m².

**2026-09** : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Olivier BEDICAM, notaire 82 rue Charles de Gaulle à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

- Un terrain bâti sis 30 rue de Chartres – LOT D sur la commune d'Ecosnes, parcelle cadastrée E1254+1256 d'une superficie de 314m².

**2026-10** : Abandon du droit de préemption suite à la Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Yann-Loïc POIX, notaire 1 rue de la Tuilerie à Gallardon.

- Un terrain bâti sis 2 rue de la Beauce sur la commune d'Ecosnes, parcelle cadastrée C 1113 d'une superficie de 562m².

**4) - Travaux de voirie – Demande de subvention d'équipement au titre des opérations de sécurité sur Jonvilliers auprès du Département d'Eure-et-Loir (2026-09-01)**

En l'attente de la réunion de la commission des travaux pour définir notre besoin sur la sécurisation de Jonvilliers, le conseil départemental vient de nous informer qu'il y avait des crédits supplémentaires sur les subventions amendes de police. Aussi, je vous propose de faire la demande de subvention avec le dossier déjà en ma possession. Nous retravaillerons sur ce que l'on veut en commission et avec l'accord du responsable voirie d'Eure-et-Loir ingénierie.

Délibération

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il y a urgence à procéder à une sécurisation de la voirie sur le hameau de Jonvilliers.

Le diagnostic et l'estimatif des travaux ont été réalisés par Eure-et-Loir Ingénierie.

Le coût de l'option retenue s'élève à 48 071 € HT

Il est possible de solliciter une subvention de 50 % auprès du Conseil Départemental titre des opérations de sécurité en agglomération.

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter cette subvention pour 2026.

Le conseil Municipal approuve ces travaux.

Pour un montant total de 48 071 € € H.T.soit 57 685,20 € TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre des opérations de sécurité en agglomération pour l'ensemble du devis.

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

|                                                |     |                |
|------------------------------------------------|-----|----------------|
| Subvention au titre des opérations de sécurité | 50% | 24 035,50 €    |
| Autofinancement                                |     | 24 035,50 € HT |

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention. Ils connaîtront un début d'exécution au cours de l'année 2027.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** Mme le Maire à solliciter cette subvention au titre des opérations de sécurité en agglomération 2026.

**Dit** que les crédits seront inscrits au budget 2027.

#### **5) – Appel à projet 2027 de territoire d'Energie 28 pour la réalisation de travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes (2026-09-02)**

Dans le cadre de la réalisation d'une rénovation des installations d'éclairage public, Madame le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique par l'installation de lampes LED.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à **75 145 € HT**

L'appel à projets 2027 de Territoire d'Energie 28 a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes au service Éclairage public dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leur réseau.

Aussi, est-il proposé de solliciter une aide financière auprès de Territoire d'Energie 28 dans le cadre de cet appel à projets 2027.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Approuve** le projet de rénovation énergétique du réseau d'éclairage public, pour un coût global estimé à 75 145 € HT,

- **Décide** de candidater auprès de Territoire d'Energie 28 dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique du réseau d'éclairage public concernant cette opération,

- **Atteste** la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de l'Appel à Projet 2027,

- **Sollicite** une subvention de Territoire d'Energie de 40 %, soit 30 058,00 €. Le reste à charge de la commune sera de 45 087,00 €.

- **Sollicite** la possibilité de régler en 3 échéances 2027, 2028 et 2029 d'un montant de 15 029,00 €.

- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,

- **s'Engage** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par Territoire d'Energie 28.

## **6) - Avis de la commune sur le projet de zonage d'assainissement (2026-09-03)**

Bien que la compétence « assainissement » ait été transférée à la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France, il apparaît important, dans le cadre du bon suivi de l'aménagement du territoire communal, que la commune puisse émettre un avis sur le projet de zonage d'assainissement.

En effet, ce document est susceptible d'avoir des incidences sur les orientations d'urbanisme, notamment dans le cadre du PLUi et/ou du SCoT, ainsi que sur les perspectives de développement de certains secteurs de la commune.

Après examen du dossier présenté, le plan de zonage d'assainissement apparaît cohérent avec les orientations d'aménagement et les contraintes identifiées sur le territoire communal.

En conséquence, la commune d'ECROSNES émet avec 12 voix pour, et 1 abstention :

**un avis favorable au projet** de zonage présenté par la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

## **7) - Repas des aînés – tarification accompagnants (2026-09-04)**

La commune organisera le repas des aînés le 11 octobre 2026

Comme chaque année, les aînés qui le souhaitent peuvent se faire accompagner.

Dans cette éventualité, le repas est facturé.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE** de fixer le prix du repas à **45 euros**.

## **Informations et questions diverses**

- CCPEIF – rappel zonage pluvial
- CCPEIF – Point d'avancement étude de ruissellement
- CCPEIF – Point d'avancement sur le SCOT et le PLUiH
- CCCPEIF – Schéma poids-lourds
- Étude aire de jeux et aire sportive : 5 devis de fait et uniquement 2 devis reçu dont 1 est venue sur place et l'autre incomplet. A étudier lors de la prochaine Commission travaux.
- Repas des Aînés : 11 octobre 2026
- Machine à Pain : une nouvelle machine à pain sera mise en place à partir du jeudi 17 septembre. L'ancienne a été déplacé en attendant son retrait pour l'entreprise.
- Site internet communal : Un nouveau site est en cours de création.
- Réveillon de la Saint-Sylvestre : Le Cabaret l'Etincelle organise le réveillon dans la salle polyvalente de la commune. Inscriptions à faire directement avec eux.
- Illumination de Noël : Pose les 8-9 et 10 Décembre 2026 et Retrait les 10 et 11 Janvier 2026. Recherches bénévoles pour aider l'agent communal.

## **Mare du Malteau**

Mme Anne-Claude GAUDIN sollicite des informations concernant l'entretien et le nettoyage de la mare du Malteau.

Il est précisé que les services de la Biodiversité ne préconisent pas le curage de la mare ni le retrait des iris présents sur le site.

## **Fibre optique – Secteur de Giroudet**

M. Guillaume LEROY fait état de problèmes récurrents liés à la fibre optique dans le secteur de Giroudet.

Mme le Maire, a effectué les démarches nécessaires auprès des services d'Eure-et-Loir Numérique. Une intervention sur site a été réalisée.

Il est désormais précisé que les difficultés rencontrées relèvent des opérateurs de télécommunications.

#### Entretien des fossés communaux

M. Guillaume LEROY interroge le Conseil sur la réalisation de l'entretien des fossés de la commune.

Il est indiqué que des devis vont être sollicités auprès d'entreprises extérieures afin d'étudier les possibilités d'intervention et de procéder aux travaux nécessaires.

#### Catastrophe naturelle – Sécheresse

Mme Emmanuelle PINTO demande si la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse.

Il est répondu que **la commune fera les démarches auprès des services compétents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027, date d'ouverture de la plateforme.**

#### Réunion d'Eure-et-Loir Ingénierie

Mme Stéphanie CAMUEL présente au Conseil un compte rendu de la réunion d'Eure-et-Loir Ingénierie qui s'est tenue au début du mois de septembre.

#### Ruisseau de l'Ocre – Poteaux et entretien des berges

M. Xavier POUILLY demande des précisions concernant l'installation de poteaux dans le ruisseau d'Ocre.

Il est précisé que ces poteaux ont été installés par la commune de Gallardon afin de limiter le déplacement des embâcles et d'empêcher leur accumulation au niveau de la buse de Germonval.

La commune prendra contact avec la commune de Gallardon afin de connaître les modalités d'entretien du secteur et notamment les conditions de retrait des déchets et des éventuels embâcles, afin de ne pas créer d'obstacle à la circulation de l'eau.

La possibilité d'accéder au site avec un engin de nettoyage sera également étudiée.

Afin d'assurer un suivi régulier de l'entretien des berges, la création d'un **comité du ruisseau d'Ocre** est envisagée.

Une journée de repérage et d'observation de la situation dans le secteur du pont de la Harpe est prévue au début du mois d'octobre. Cette opération sera réalisée par les membres du Conseil, le 10 octobre 2026.

À l'issue de cette démarche, des courriers seront adressés aux riverains concernés afin de leur rappeler leurs obligations en matière d'entretien des berges.

#### Château d'eau de Jonvilliers

M. Arnaud GALBIN attire l'attention du Conseil sur l'état de vétusté croissant du château d'eau de Jonvilliers.

Il indique notamment que des morceaux de matériaux commencent à se décrocher de l'ouvrage.

La situation fera l'objet d'un suivi afin d'évaluer les mesures à prendre.

## Défense incendie – Bornes à incendie

M. Arnaud GALBIN demande qu'un point soit réalisé concernant l'état et la situation des bornes à incendie présentes sur le territoire communal.

Chaque année, la commune, reçoit un état des bornes par les services du SDIS. Il sera demandé l'installation de bornes dans les secteurs en manque.

La séance est levée à 22H56.